



CONTRAT ENTRETIEN MULTISERVICES

Par **clementnoah2006**, le **30/10/2019** à **10:39**

rrnrn[quote]Bonjour, voilà je suis en HLM et le bailleur effectue une visite annuelle pour voir tout ce qui ne va pas dans le logement et l'arranger avant que cela ne se dégrade...cette visite est normalement notée et détaillée sur un formulaire spécial que l'on signe à la fin et pour laquelle on a ensuite un double...on paye 6€/mois pour ça !!rrnrnMon bailleur actuel fait cette visite équipé d'un appareil électronique où il coche des cases puis nous fait signer dessus sans que nous puissions vérifier, et de toute façon vu que c'est sur une machine ils peuvent le modifier après....il refuse de nous donner un double et ne répare donc jamais rien préventivement, et nous ne pouvons rien réclamer...Je sais que c'est illégal mais pourriez-vous me communiquer l'article de loi correspondant ? Merci de votre réponse.[/quote]rrnrnrnrn

Par **morobar**, le **31/10/2019** à **11:32**

bonjour,rrnrnPuisque vous effectuez un paiement mensuel avec vos charges, demandez-lui de justifier la charge en question, en produisant un document signé de votre main attestant le passage d'un inspecteur, ou d'annuler ladite perception.